

Conditions générales de vente (CGV)

1. Domaine d'application:

Les relations entre Flexiplast VERPACKUNGEN GMBH (Flexiplast) et a) les personnes passant commande ou achetant des produits Flexiplast (clients ou acheteurs) et b) les autres visiteurs du site Internet («personnes intéressées») sont régies par les dispositions ci-après.

2. Partie intégrante du contrat:

Les conditions générales de vente ci-après font partie intégrante du contrat entre Flexiplast et l'acheteur. Toute différence est uniquement reconnue si elle a été réciproquement convenue par écrit.

3. Offre de produits et prix:

L'ensemble des offres de Flexiplast en matière de produits et de prix (catalogue, site Internet, etc.) sont sans engagement. Un contrat est uniquement conclu à la confirmation écrite par Flexiplast d'une commande de l'acheteur. Les prix s'entendent nets et hors taxe sur la valeur ajoutée. Flexiplast se réserve expressément le droit de modifier les prix suite à des augmentations ultérieures des prix de matières premières.

4. Paiements:

Sauf accord particulier concernant les délais de paiement, les factures sont exigibles au paiement 30 jours net à partir de la date de facturation. Après envoi du 1er rappel, l'acheteur se trouve en demeure de paiement et des intérêts moratoires à hauteur de 5 % peuvent être réclamés. Nous nous réservons la possibilité de modifier les conditions de paiement sans motif et d'exiger un paiement par avance.

5. Expédition:

Les frais d'expédition (port, emballage et frais de traitement inclus) sont confirmés et facturés individuellement à l'acheteur. Le coût des envois express est à la charge de l'acheteur. Les envois par téléphérique/remontée mécanique sont livrés franco station aval et doivent être récupérés par l'acheteur à la station de téléphérique/remontée mécanique. Les envois d'un montant (hors TVA et droits de garde) inférieur à CHF 700.– sont facturés avec un supplément pour petites quantités à hauteur de CHF 80.–. Pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à CHF 700.– hors TVA, l'envoi est livré franco domicile. L'expédition de la marchandise commandée n'est pas signifiée à l'acheteur à moins que ce dernier le souhaite expressément (signalement de la livraison). Les envois présentant d'éventuels dommages dus au transport doivent être acceptés sous réserve et notifiés par écrit à l'entreprise de transport concernée dans un délai de deux jours ouvrés.

6. Délais de livraison:

En cas de problèmes de transport et d'interruptions de service de quelque nature que ce soit, Flexiplast est en droit de raisonnablement prolonger les délais de livraison convenus. Les délais de livraison dépendent en outre de la réception des commandes en temps voulu. Le non-respect des délais de livraison par le vendeur ne donne aucun droit à l'acheteur d'annuler la commande ou d'exiger des dommages-intérêts, sauf en cas de retards de livraison disproportionnés et répétés. En cas de force majeure, une annulation de commande ou des dommages-intérêts sont exclus.

7. Commandes sur appel:

Les livraisons sur appel doivent être convenues par écrit, étant entendu que la marchandise doit être retirée dans un délai de 12 mois au plus tard. La marchandise non retirée dans ce délai est livrée et facturée à l'acheteur. Les frais financiers et de stockage dus aux commandes sur appel sont à la charge de l'acheteur et sont facturés avec la livraison correspondante.

8. Livraisons supérieures et inférieures en cas de fabrications spéciales:

En cas de fabrications spéciales, Flexiplast se réserve le droit de procéder à des livraisons supérieures ou inférieures de 15 % et l'acheteur s'engage à les accepter.

9. Garantie:

Flexiplast garantit que la marchandise livrée correspond au bon à tirer ou bon à exécuter signé par l'acheteur. Le bon à tirer ou bon à exécuter signé par l'acheteur fait dans tous les cas foi envers l'acheteur. Les tolérances usuelles de la branche acceptées par l'acheteur s'établissent comme suit: (a) *épaisseur du matériau* pour les matières plastiques: +/- 10%; pour les produits de papier: +/- 3%; (b) *largeur/longueur*: +/-10%; (c) *couleurs*: des différences minimales de couleurs à l'impression de matières plastiques ou de produits de papier ne peuvent être évitées; (d) *qualité*: nous déclinons toute responsabilité en cas de stockage inapproprié par l'acheteur.

10. Procédure en cas de défauts:

La qualité et la nature de la marchandise doivent être contrôlées dès réception. Les défauts constatés doivent être signalés par écrit à Flexiplast dans un délai de trois jours ouvrés. Si aucun signalement n'est effectué dans ce délai, la marchandise livrée est réputée acceptée. Les défauts cachés doivent également être signalés par écrit à Flexiplast dans un délai de trois jours ouvrés à compter de leur constatation. Les défauts signalés dans les délais requis sont examinés par Flexiplast dans un délai de 10 jours ouvrés et Flexiplast prend position à cet égard par écrit dans ce même délai. Les parties s'efforcent de convenir d'un règlement à l'amiable. Si aucun accord n'est trouvé, l'acheteur s'engage à intenter une action éventuelle en justice dans un délai de 6 mois à compter du constat écrit de non-règlement à l'amiable. L'acheteur reste par ailleurs tenu de payer la marchandise; des intérêts moratoires de 5 % sont applicables en cas de retards de paiement éventuels.

11. Non-responsabilité:

Flexiplast garantit une sélection des fournisseurs avec toute la diligence requise et un contrôle régulier de la qualité des produits livrés par lesdits fournisseurs. Flexiplast décline cependant toute responsabilité pour les dommages dus à des défauts de produits imputables aux fournisseurs de Flexiplast. Flexiplast décline toute responsabilité concernant des dommages dus à des cas de force majeure.

12. Retours:

Les retours sans accord écrit préalable ne sont pas acceptés. Les retours injustifiés sont à la charge de l'acheteur.

13. Maquettes d'impression, échantillons, modèles et projets:

Les maquettes d'impression, échantillons, modèles et projets sont facturés séparément, y compris en l'absence de commande, et sont la propriété du vendeur.

14. Propriété intellectuelle:

Le client/l'acheteur reconnaît que les éventuels droits de propriété intellectuelle, en particulier les droits de marque, de conception et d'auteur afférents aux images d'articles que Flexiplast publie en ligne ou transmet dans le cadre d'une relation contractuelle appartiennent irrévocablement à Flexiplast. Leur transmission à des tiers et l'utilisation à de propres fins commerciales sont proscrites. L'enregistrement d'une copie de telles images est uniquement autorisé sur un seul ordinateur à des fins d'utilisation non commerciale et en interne. Le téléchargement, la reproduction, la copie, la modification, la citation, la publication, l'envoi, la transmission ou l'utilisation sous toute autre forme d'images d'articles requièrent l'accord écrit préalable de Flexiplast.

15. Réserve de propriété:

Flexiplast se réserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral de ladite marchandise.

16. Dispositions générales:

16.1 Flexiplast décline toute responsabilité pour les défauts dus à des indications erronées sur le site Internet ou à des interruptions de la connexion au site Internet.

16.2 Les produits de Flexiplast présentés sur le site Internet ne constituent pas une offre. La disponibilité des produits n'est pas garantie, même si tous les efforts sont mis en oeuvre aux fins d'actualisation du site Internet. Le point 3 ci-dessus est applicable.

16.3 Les contenus du site Internet de Flexiplast sont protégés par un droit d'auteur. Une copie éventuelle de tels contenus (textes, logos, style shields, bannières, etc.) est uniquement autorisée à des fins d'utilisation et d'enregistrement personnels. Toute utilisation commerciale est expressément proscrite.

17. For

Le for pour l'ensemble des litiges est le siège social. Le droit suisse est applicable.

Flexiplast VERPACKUNGEN GMBH, Aadorf, novembre 2019